



Excelia Audit

Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie régionale de Paris

1000 Visages Production

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

1, square de la résistance
91000 EVRY

Excelia Audit
Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie régionale de Paris
21, rue de Crimée
75019 Paris

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres de l'assemblée générale,

1 ■ Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association 1000 VISAGES PRODUCTION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 ■ Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 ■ Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 ■ Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

5 ■ Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient au bureau d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au bureau d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

6 ■ Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

EXCELIA AUDIT – SARL au capital de 1 000 euros SIRET : 750 045 908 00019 – APE 6920 Z- TVA 24 750045908
21, rue de Crimée 75019 PARIS

Tel : 06 99 30 05 07 -mail : kzagoury@excelia-conseil.com

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 10 décembre 2019

Le Commissaire aux comptes
Excelia Audit
Membre de la Compagnie Régionale de
Paris

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Karène Zagoury', enclosed within a large, stylized oval flourish.

Karène Zagoury
Associée

Comptes annuels – exercice clos le 31 décembre 2018

1000 VISAGES PRODUCTION
Siège social : 1, square de la résistance
91000 EVRY

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	296 901	294 239	2 662	57 201
Immobilisations corporelles	83 871	49 166	34 705	15 112
Immobilisations financières	38 194		38 194	1 683
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	418 966	343 405	75 561	73 996
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	6 810		6 810	9 183
Autres	108 897	46 204	62 693	76 735
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	145 867		145 867	153 463
Caisse				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	261 574	46 204	215 370	239 381
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION				
TOTAL GENERAL	680 539	389 608	290 931	313 377

Legs nets à réaliser : acceptés par les organes statutairements compétents autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre :				
--	--	--	--	--

Bilan passif

	au 31/12/2018	au 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Résultat de l'exercice	-14 650	36 299
Report à nouveau	155 516	119 217
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	140 866	155 516
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	3 838	20 000
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	144 704	175 516
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	79 000	20 000
FONDS DEDIES	3 750	5 000
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	18 569	25 737
Autres	22 469	47 019
TOTAL DETTES	41 038	72 756
Produits constatés d'avance	22 438	40 105
TOTAL GENERAL	290 931	313 377

(1) Dont à plus d'un an (a)

Dont à moins d'un an (a)

41 038

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	40 539	24 547
Production stockée		
Production immobilisée	516	50 956
Subventions d'exploitation	481 028	313 390
Cotisations		
Autres produits	25 127	19 629
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	547 209	408 523
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	162 509	155 213
Impôts, taxes et versements assimilés	2 763	2 467
Rémunérations du personnel	146 974	183 064
Charges sociales	59 900	70 356
Dotations aux amortissements	194 242	44 484
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	676	1
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	567 063	455 585
RESULTAT D'EXPLOITATION	-19 854	-47 062
PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES FINANCIERES		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 204	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000	139
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	5 000	83 500
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
EXCEDENT OU DEFICIT	-14 650	36 299

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : Association 1000 Visages Production

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 290 931 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 14 650 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Logiciels : 1 à 3 ans
- * Films produits : 3 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les provisions sont constituées en fonction des litiges connus à la date de clôture et du risque d'irrecouvrabilité.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Film en production

Le documentaire/court métrage est immobilisé à raison de l'ensemble des dépenses engagées jusqu'à l'obtention de la copie standard.

Lorsque le documentaire/court métrage n'est pas fini ou que la copie standard n'est pas encore obtenue, le documentaire/court métrage est inscrit en "immobilisation en cours".

A la date de l'obtention de la copie standard, le documentaire/court métrage est comptabilisé en "immobilisation incorporelle" et est amorti sur la durée indiquée dans le paragraphe "Amortissements".

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Le Président, les autres membres du conseil d'Administration ainsi que les membres du bureau ne perçoivent pas de rémunération.

Subventions d'équipement

Les subventions d'investissement sur des biens renouvelables par l'Association sont inscrites en fonds propres et ne font pas l'objet d'un amortissement.

Les subventions d'investissement sur des biens non renouvelables par l'Association sont inscrits en autres fonds associatifs. Ces subventions font l'objet d'une quote-part de subvention virée au compte de résultat chaque année au prorata du financement. Elles sont amorties au même rythme que les amortissements des biens financés.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué des produits de cessions de droits de diffusion télévisuelle. Ces droits sont généralement cédés pour une durée de 3 ans. La reconnaissance du revenu lié à ces produits est étalé au prorata temporis de la durée du contrat de cession.

A la clôture de l'exercice, les produits de cessions de droits restant à courir sur les exercices subséquents sont enregistrés en produits constatés d'avance.

Changement de méthode

Aucun changement de méthode par rapport à l'exercice précédent

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	324 947	2 724	30 769	296 901
Immobilisations incorporelles	324 947	2 724	30 769	296 901
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	19 271			19 271
- Installations générales, agencements aménagements divers		10 538		10 538
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	33 231	20 831		54 062
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	52 502	31 369		83 871
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 683	38 194	1 683	38 194
Immobilisations financières	1 683	38 194	1 683	38 194
ACTIF IMMOBILISE	379 131	72 287	32 452	418 966

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	267 746	26 492		294 239
Immobilisations incorporelles	267 746	26 492		294 239
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	16 004	3 168		19 171
- Installations générales, agencements aménagements divers		470		470
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	21 385	8 139		29 525
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	37 389	11 777		49 166
ACTIF IMMOBILISE	305 135	38 269		343 405

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 153 900 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	38 194		38 194
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	6 810	6 810	
Autres	108 897	108 897	
Charges constatées d'avance			
Total	153 900	115 707	38 194
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	20 000	79 000	20 000		79 000
Total	20 000	79 000	20 000		79 000
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			20 000		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 41 038 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 569	18 569		
Dettes fiscales et sociales	20 897	20 897		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 573	1 573		
Produits constatés d'avance				
Total	41 038	41 038		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS.FACT NON PARVENUES	5 531
DETTES PROVISION. POUR CONGES PAYES	3 221
PERSONNEL-Autres charges à payer	2 424
CHARGES SOCIALES S/CONGES PAYES	1 292
ORGA.SOCIAUX-Autres charges à payer	1 989
Total	14 457

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
DROITS TV	22 438		
Total	22 438		

Autres informations

Donations**Fonds dédiés**

Ressources provenant de la générosité du public

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A - B + C
<i>FONDS DEDIES</i>	5 000	5 000	5 000	3 750	3 750
Sous total	5 000	5 000	5 000	3 750	3 750
Sous total					
TOTAL	5 000	5 000	5 000	3 750	3 750